

## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2019

ARRONDISSEMENT  
DE NIMES  
Secrétariat des Assemblées

Date d'affichage : 6 novembre 2019

<p style="text-align: center;"><b>PROCES-VERBAL DES DEBATS DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2019</b></p>
---

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre du mois de septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville.

Présents : Monsieur le Maire Eddy VALADIER, Madame Dominique NOVELLI, Première Adjointe au Maire, Monsieur Jean-Pierre GARCIA, Monsieur Xavier PERRET, Madame Catherine HARTMANN, Monsieur Alex DUMAGEL, Madame Géraldine BREUIL, Monsieur Christophe SEVILLA, Madame Alice MATTERA, Madame Nadia ARCHIMBAUD, Monsieur Bruno VIGUÉ, Madame Sylvie AJMO-BOOT, Madame Danielle DECIS, Madame Lauris PAUL, Monsieur Frédéric BRUNEL, Monsieur Cédric SANTUCCI, Madame Vanessa BERJON, Monsieur Benjamin GUIDI, Monsieur Christophe CONTASTIN, Madame Patricia BONARDI, Monsieur Christophe LEFEVRE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Madame Berta PEREZ, qui a donné procuration à Madame Catherine HARTMANN  
Monsieur Serge GILLI, qui a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre GARCIA  
Monsieur Joël PASSEMARD, qui a donné procuration à Monsieur le Maire Eddy VALADIER  
Monsieur Alain VULTAGGIO, qui a donné procuration à Monsieur Alex DUMAGEL  
Madame Julie FERNANDEZ, qui a donné procuration à Madame Vanessa BERJON  
Monsieur Gilbert COLLARD, qui a donné procuration à Monsieur Christophe LEFEVRE  
Madame Dominique MARTIN, qui a donné procuration à Madame Patricia BONARDI

Absents (excusés) : Madame Christine BORRY, Monsieur Alfred MAURO, Madame Frédérique CORDESSE, Monsieur Christian BALLOUARD, Madame Catherine POUJOL, Conseillers Municipaux.

L'assemblée étant en nombre pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de Secrétaire pendant la session.

Monsieur Cédric SANTUCCI désigné, prend place au Bureau.

\*\*\*\*\*

**Eddy VALADIER** : Mesdames, Messieurs bonsoir. Je vous propose d'engager ce Conseil municipal du mardi 24 septembre 2019 en procédant à l'appel.

*Monsieur le Maire procède à l'appel.*

**Eddy VALADIER** : Le quorum est atteint et nous pourrions donc valablement délibérer. Monsieur le directeur général va compter et va nous le dire : 28 à prendre part aux votes.

Je vous propose Monsieur SANTUCCI comme secrétaire de séance, personne n'y voit d'opposition ? Je vous remercie.

Vous me permettrez, avant de démarrer ce Conseil municipal, de revenir un petit peu sur les événements qui ont émaillé cet été de sécheresse et malheureusement d'incendies qui ont touché fortement notre région, en particulier notre commune où plus de 250 hectares ont été ravagés mais aussi, durement notre commune voisine de Générac qui elle, a eu à subir un désastre bien plus important que le nôtre même si le nôtre a été sévère et je souhaiterais ce soir, que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Gilles puisse rendre un hommage au pilote Franck CHESNEAU qui, le vendredi 2 août à 17h20 alors qu'il tentait d'éteindre le feu à Générac à bord de son tracker bombardier d'eau de la sécurité civile, a perdu la vie.

Il était marié, il avait 49 ans, il était papa de deux enfants, Tom et Lola qui sont âgés de 14 et 17 ans et je crois que chacune et chacun d'entre vous reconnaîtront que ce pilote a donné sa vie alors qu'il tentait de sauver celle des autres. Je vous propose de faire une minute de silence.

*Hommage au pilote Franck CHESNEAU.*

**Eddy VALADIER** : Je vous remercie.

Bien évidemment, cette situation, rarement connue sur notre territoire, au-delà du fait qu'il va falloir intégrer les conséquences de ces changements climatiques, me permet, à côté de cet hommage rendu à ce pilote qui a perdu la vie, de rendre un hommage appuyé et sincère à tous nos soldats du feu. Bien évidemment, ceux de Saint-Gilles mais bien au-delà : ceux du Gard, ceux des Bouches-du-Rhône, ceux de l'Hérault ou ceux d'ailleurs qui sont venus combattre le feu à un moment où nous étions tous extrêmement inquiets lorsque cet incendie a touché notre territoire. Evidemment, on ne peut que saluer à la fois leur courage et leur abnégation à avoir combattu cet incendie qui n'a pas eu de conséquences dramatiques sur notre ville mais a occasionné des dégâts matériels importants chez quelques-uns de nos concitoyens.

Bien évidemment, à côté des pompiers, on peut saluer la sécurité civile. Quoi qu'on en dise, je crois que d'avoir les canadairs à portée d'hélices ou à portée d'ailes a aussi contribué à limiter les dégâts. Donc, merci aux pompiers et merci à la sécurité civile, sans oublier toutes celles et tous ceux qui ont contribué à faire en sorte que ces professionnels puissent travailler dans les moins mauvaises des conditions. Je pense à notre Gendarmerie nationale, à notre Police municipale, qui se doivent d'être présentes pour a minima, régler les problèmes de circulation et donner priorité à ceux qui interviennent ; sans oublier non plus l'ensemble de nos agents municipaux techniques ou administratifs. Je n'oublie pas qu'on a ouvert la salle polyvalente pour éventuellement accueillir des sinistrés. Heureusement, cela n'a pas été le cas mais nos services se sont mobilisés ; nos services techniques pendant et après se sont mobilisés avec nos moyens. Je n'oublie pas non plus notre personnel de la restauration scolaire qu'on a mobilisé du vendredi au dimanche pour préparer, je dirais à la hâte, près de 600 repas par soir et faire en sorte que l'on puisse adoucir, si on le pouvait, le dur labeur de nos sapeurs-pompiers.

Je n'oublie pas tous ceux qui ont contribué à ce difficile combat. Donc, un été tout particulier sur notre commune.

Puis, comme toujours, à côté des moments difficiles, je crois qu'on peut aussi saluer cette période estivale comme une période festive de qualité, que ce soit la Feria de la Pêche et de l'Abricot ou plus particulièrement les fêtes de la Saint-Gilles de cette année qui, je crois, ont recueilli l'assentiment de tous. D'abord, parce que nos gendarmes et notre police municipale ont assuré une sécurité parfaite de ces

animations. Je salue notre jeunesse saint-gilloise qui s'est, à la fois, beaucoup amusée, qui a profité de ce joli moment mais qui s'est comportée également de façon exemplaire. Puis bien évidemment, il y a, comme toujours, notre personnel, l'association des festivités et nos élus qui y ont contribué mais en particulier, nos jeunes que j'ai trouvés, dans un esprit extrêmement convivial et festif.

Puis, nous avons eu après cette période estivale à tous se remettre au travail, à préparer la rentrée scolaire qui, je crois, s'est déroulée de façon satisfaisante. Puis, la journée des associations, là aussi, notre service des sports et notre adjoint, Alex DUMAGEL, a une nouvelle fois bien accueilli notre monde associatif. Je crois qu'on y a passé tous une excellente matinée.

Voilà les quelques mots que je souhaitais vous dire sur cet été un petit peu singulier, un petit peu particulier, mais j'ai sans doute oublié bon nombre de choses.

Deux informations que je souhaitais vous donner avant que nous abordions à proprement parler l'ordre du jour, même si l'un se retrouve mais de façon rapide dans les décisions prises. C'est la décision que nous avons prise et qui s'est concrétisée, de reconduire le spectacle d'illumination de Noël sur la façade de notre abbatale. Effectivement, après, je dirais le premier spectacle qu'on a eu à découvrir l'an passé, je crois que c'est une excellente chose de faire en sorte d'inscrire ce spectacle dans nos traditions de Noël. On verra ce que la société de production cette année nous propose mais j'ai bon espoir qu'on ait un spectacle différent mais au moins aussi merveilleux que celui qu'on a eu à contempler l'an passé.

Puis, comme je le fais régulièrement, vous faire état des décisions de soutien de nos partenaires financiers sur le projet que nous menons. Entre le mois de juillet et le début septembre, nous avons eu plaisir à apprendre que la Ville de Saint-Gilles avait bénéficié de plus de 1 100 000 € de subventions nouvelles :

- 712 000 € provenant de l'Etat, notamment pour refaire notre place Jean-Jaurès et les rues adjacentes, le terrain synthétique de football qui s'est réalisé dans l'été ;
- 200 000 € de la Région, pour les cours de tennis que nous avons inaugurées au printemps et pour le terrain synthétique ;
- 170 000 € de l'Agglomération
- 20 000 € de la Fédération française de football.

Donc, un peu plus de 1 100 000 € qui vont rentrer dans le budget de la Ville et qui témoignent du soutien pérenne de nos partenaires, qu'ils en soient toutes et tous remerciés.

### **Approbation du procès-verbal des débats du Conseil municipal du 9 juillet 2019**

**Eddy VALADIER :** Avant que nous abordions les délibérations de ce Conseil municipal, vous avez reçu le procès-verbal des débats du Conseil municipal du mardi 9 juillet.

Est-ce qu'il appelle des remarques ? Pas de remarques ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Eddy VALADIER :** Vous avez reçu également, avec la convocation de ce Conseil municipal, les délibérations qui y correspondent avec la note explicative de synthèse, vous a été remise sur votre table une délibération modifiée. C'est la délibération relative aux subventions accordées à certaines associations de la ville. Je crois qu'on en a rajouté une depuis la commission des finances, voire deux.

Puis la convention, c'est une délibération identique à celle que nous avons prise, il y a je crois déjà trois ans, relative à l'Amicale des Chasseurs et à la lutte contre les nuisibles, notamment la prolifération de pigeons.

Si vous le souhaitez, on pourra interrompre la séance quelques instances pour que vous en preniez connaissance. Personne ne s'oppose à ces deux délibérations ? Bien je vous remercie.

## **I. Information du Conseil municipal relative aux décisions prises par Monsieur le Maire**

**Eddy VALADIER :** Délibération numéro 1. Il s'agit des informations du Conseil municipal relatives aux décisions prises par Monsieur le Maire ou ses adjoints délégués. Y a-t-il des remarques ?

Allez-y, Monsieur LEFEVRE, vous avez la parole.

**Christophe LEFEVRE :** Merci, Monsieur le Maire. Oui j'ai quelques questions relatives aux décisions que vous nous présentez, à savoir notamment la première décision, la 2019-06-105 qui porte sur un prêt que vous avez souscrit d'un million d'euros à la Banque postale sur une durée de 16 ans. Je voulais savoir quels étaient les investissements que vous comptez financer avec ce premier prêt à long terme.

**Eddy VALADIER :** Effectivement, Monsieur LEFEVRE, vous retrouvez dans ces décisions prises, la conséquence du budget que nous avons voté il y a quelques mois maintenant. Comme nous le faisons chaque année, au même temps où nous remboursons une partie de nos encours de crédits, nous renouvelons certains appels à crédit, tout ceci en faisant en sorte que la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2014 ou plutôt à aujourd'hui, ne soit pas plus élevée que celle que nous avons héritée il y a cinq ans et demi. Donc, soyez rassuré, la dette de la ville est totalement stable.

Après, vous me demandez, il n'y a pas d'affectation précise sur ces crédits. Ils permettent à la collectivité d'effectuer tous les investissements de l'année. Ce lundi matin, je faisais un point avec notre directeur des Finances, on est déjà à plus de 8 millions d'euros mandatés d'investissement pour l'année 2019.

**Christophe LEFEVRE :** Très bien. Je vous remercie pour cette première réponse.

J'ai également une autre question sur la décision 2019-06-120 que vous avez partiellement éclairée par votre introduction, notamment sur les illuminations de l'abbatiale, à savoir que vous avez fait une commande pour un montant de 39 990 € pour illuminer l'abbatiale en période de fête de fin d'année. Vous avez déjà fait ce type d'opération il y a quelques mois pour un montant de 65 000 €. Effectivement, je me demandais si c'était le même événement que vous refaisiez. Vous avez répondu puisque vous aviez dit que vous espériez que ce soit une nouvelle prestation.

Mais auquel cas, si c'est une nouvelle prestation, comment expliquer le différentiel entre ce montant-là et le montant précédent de 65 000 €, si j'ai bien compris que c'est pour l'abbatiale tel que vous l'aviez évoqué ?

**Eddy VALADIER :** Effectivement, c'est un spectacle de sons et lumières sur la façade de l'abbatiale comme nous l'avons réalisé l'an passé. Si l'an passé, vous aviez eu un marché à hauteur de, à peu près 65 000 €, c'est que vous aviez dans ce marché, une option pour effectuer le même spectacle en période estivale, chose que nous n'avons pas souhaité faire pour différentes conditions, notamment des conditions d'éclairage, de lumière naturelle de l'abbatiale au mois d'août. En fait, l'an dernier, vous avez bien eu un marché de 65 000 € qui a été passé mais le spectacle à proprement parler, qui a été projeté à Noël, il était peu ou prou à quelques centaines ou milliers d'euros près du même coût que celui qui sera produit cette année. C'est que les deux appels d'offres étaient différents.

**Christophe LEFEVRE :** D'accord, très bien. Je vous remercie pour cette question.

J'ai une autre question concernant la décision 2019-06-123. Il s'agit d'un contrat de ligne de trésorerie utilisable par tirage pour un montant de un million d'euros. En fait, c'est une facilité de caisse, de trésorerie qui est accordée par la banque. Je voulais très directement vous poser la question de savoir si la Mairie qui sollicitait ce prêt avait un problème de trésorerie temporaire entre les rentrées qui étaient attendues ou subventions et les débours qui étaient à honorer.

**Eddy VALADIER :** C'est un élément qui aurait pu se passer. Notre directeur des Finances – vous savez les directeurs des finances sont toujours très prudents – nous a dit effectivement, comme c'est une année importante en matière d'investissements, il se pourrait qu'entre le versement des aides qui nous sont accordées et le paiement aux entreprises, on ait quelques semaines ou quelques jours de différence et qu'on se doive de mobiliser une ligne de trésorerie.

Je dois vous rassurer, cela n'a pas été le cas, donc la ligne de trésorerie n'a pas été utilisée à ce jour et à hier matin, à 9h parce que tous les lundis matin, je fais le point sur nos finances, nous avons 3,8 millions de trésorerie.

Voilà, donc pas de besoin, je crois que nos services ont fait une optimisation financière pour faire rentrer les aides de façon extrêmement efficiente. On a payé nos entreprises dans des délais extrêmement rapides, c'est-à-dire, ne vous inquiétez pas non plus, la Ville ne doit aucun intérêt moratoire – c'est ça, Monsieur le directeur ? – aux entreprises et ce lundi, nous avons, à la perception bien évidemment, 3,8 millions d'euros dans nos caisses.

Vous voyez, 3,8 millions d'euros pour passer octobre, novembre et décembre, je crois que les Saint-gillois peuvent dormir sur leurs deux oreilles.

Pour en rajouter, puisque vous allez y venir, sur les 2 millions d'euros que nous avons envisagé de faire en termes d'emprunt, qui correspondaient peu ou prou à ce que nous remboursons chaque année et que nous avons votés au budget, à aujourd'hui, nous n'en avons mobilisé que 600 000 €. Probablement que nous ne mobiliserons a minima un million d'euros. Certains crédits ne seront débloqués cette année parce que, vous le voyez, c'était le préambule de ce Conseil municipal, rien que dans l'été, on a bénéficié de 1 100 000 € de subventions nouvelles. Donc, plus on a de subventions, moins on emprunte et plus on fait nos travaux et je vous le répète, 3,8 millions dans nos caisses.

**Christophe LEFEVRE :** Très bien, nous voilà rassurés.

**Eddy VALADIER :** Moi, je n'étais pas inquiet, c'est vous qui étiez inquiet.

**Christophe LEFEVRE :** Non, mais il est toujours sain de poser les bonnes questions. Je vous remercie pour cette réponse d'ailleurs.

J'avais une autre question concernant la décision 2019-07-131 contre la défense de la Mairie par rapport à Monsieur Marc RAOUX. Je voulais juste connaître les motivations qui ont permis d'écarter ce plaignant de cette transaction au profit de la commune. C'est dans le cadre de cessions de parcelles.

**Eddy VALADIER :** Aujourd'hui, l'Etat a retiré de la vente les parcelles concernées. Donc, le recours n'a plus lieu d'être puisque l'Etat conserve ses terrains.

**Christophe LEFEVRE :** D'accord, très bien.

J'en ai fini pour les questions, je vous remercie.

**Eddy VALADIER :** Je vous remercie.

## **PREND ACTE**

### **2. Motion en faveur du maintien en activité de la perception de Saint-Gilles**

**Eddy VALADIER :** Délibération numéro 2 qui était une motion en faveur du maintien en activité de la perception de Saint-Gilles mais que je retire compte tenu des évolutions qu'il y a eues sur ce dossier depuis la préparation du Conseil municipal de ce jour. Je vous rappelle le contexte.

Le 11 juillet dernier, Monsieur GUIN, directeur départemental des Finances publiques a présenté au Maire du département, un projet de réorganisation de ses services qui prévoyait la fermeture de l'ensemble des perceptions de ce département, en particulier, la perception de la Ville de Saint-Gilles dont il proposait le remplacement par une permanence qu'il appelait de proximité en mairie.

J'avais eu connaissance, vent par quelques réseaux que j'ai, je crois que c'était dès le 4 ou 5 juillet de ce projet, donc bien avant le 11 juillet, que le directeur départemental des Finances ne nous le présente au maire du Gard. J'avais déjà écrit à Monsieur Gérald DARMANIN, ministre des Finances publiques pour lui dire que si le 11, une telle réorganisation était proposée et qu'elle prévoyait la fermeture de la perception de Saint-Gilles, je lui ai fait savoir mon opposition et je lui avais demandé un rendez-vous à Paris.

Le 11 juillet, je vous le disais, Monsieur le directeur a présenté cette carte. Nous avons été plusieurs maires à faire savoir que nous y étions opposés, mon collègue Patrick MALAVIEILLE, le maire de la Grand-Combe, Jean-Luc CHAPON, le maire d'Uzès, moi-même. Malheureusement, il y avait peu de maires présents mais des maires présents, il y en a peu qui étaient enthousiastes. J'ai demandé à l'issue de cette rencontre, le 11 juillet, de rencontrer à Saint-Gilles le directeur départemental des Finances et il est venu à ma rencontre le 17 juillet. Il m'a explicité les motifs de son projet de fermeture de la perception de Saint-Gilles et bien évidemment, je lui ai opposé des arguments que je croyais à cette époque, crédibles, pour qu'un service de perception ou un service des finances publiques demeure à Saint-Gilles. Il m'a gentiment écouté.

Dans la foulée, j'ai écrit au Premier ministre et j'ai pris attache auprès de son collaborateur en charge des collectivités locales. Bien évidemment, j'ai eu réponse de la part des ministres et dans le même laps de temps, j'ai demandé audience auprès de Monsieur le préfet du Gard. Je crois que nous étions le 3 ou le 5 septembre. J'ai rencontré Monsieur le préfet du Gard qui était accompagné du directeur départemental des Finances publiques et je lui ai fait connaître, une nouvelle fois, l'opposition de la Ville de Saint-Gilles à la fermeture de la perception et les arguments qui me permettraient de lui dire non seulement que ce serait une erreur pour les services des finances mais que ce serait une erreur vis-à-vis de la population de Saint-Gilles.

A ce moment-là, et je tiens à saluer Monsieur le préfet du Gard, j'ai eu une écoute extrêmement constructive de la part de Monsieur le préfet du Gard qui m'a aidé à convaincre Monsieur le directeur départemental des Finances publiques.

Lundi dernier, au matin, puisque je crois qu'il y avait une grève le mardi dans les services fiscaux, le directeur des Finances m'a appelé en me disant que nous l'avions convaincu de la nécessité de conserver un service des finances sur Saint-Gilles, qu'il proposerait la création d'une antenne fiscale de Nîmes. Il m'a dit : « Je vous rassure, j'ai pris la décision de modifier mon projet d'organisation ».

Dans le même temps, je savais que ce samedi matin à 10h, au cours de l'Assemblée générale des maires du Gard, Monsieur le préfet et Monsieur le directeur départemental des Finances publiques viendraient à la rencontre des maires pour proposer une éventuelle nouvelle réorganisation de leurs services après les deux mois d'été. J'ai donc eu confirmation publique devant l'ensemble des maires du département, en présence de Monsieur le préfet du Gard, du sénateur SUTOUR, des deux sénatrices Madame BORIES et Madame LOPEZ, des deux députés, Madame CHAPELIER et Madame DUMAS. Nous avons eu la nouvelle proposition du directeur des Finances publiques qui, désormais, propose pour le sud de ce Département du Gard, de créer deux antennes fiscales : l'une sur Beaucaire et l'une sur Saint-Gilles avec des effectifs qu'il nous a dits qui iraient entre six et huit agents alors qu'aujourd'hui, nous avons trois agents à la perception. Donc, il a confirmé qu'un service fiscal des finances resterait sur Saint-Gilles, qu'il serait étoffé, qu'il deviendrait une antenne fiscale de la direction départementale de Nîmes, c'est-à-dire qu'ils travailleront bien évidemment, pour d'autres communes ou pour d'autres contribuables que ceux de Saint-Gilles et donc, qu'il abandonnait le projet de fermeture.

Si vous m'interrogez sur la pérennité de cette décision, bien évidemment, ils sont toujours prudents puisqu'il s'agit de décisions qui peuvent être bougées pour des considérations de calendrier électoral. Il a dit : « L'Etat s'engagera pour cinq à six sur ce projet de réorganisation ».

Cela a été une inquiétude, cela a été un difficile combat. Je remercie toutes celles et tous ceux qui m'ont accompagné, notre directeur général des services notamment et ses collaborateurs. Je crois qu'on a réussi à convaincre l'Etat de reculer sur la fermeture de notre perception ; on a réussi à sauver ce service public sur Saint-Gilles et la mobilisation des Saint-gilloises et des Saint-gillois pour lesquels, on avait demandé, s'ils le souhaitaient, de signer une pétition de soutien, nous a aussi servi parce qu'évidemment, lorsqu'un maire défend sa collectivité, si ses interlocuteurs sentent que la population est en adéquation avec ce qui est défendu, cela ne donne que plus de force. Donc merci également aux Saint-gilloises et aux Saint-gillois qui ont signé cette pétition, qui nous ont encouragés, qui nous ont téléphoné en nous disant : « Tenez bon », voilà.

C'est pour cette raison qu'il n'est plus nécessaire aujourd'hui, de proposer cette motion en faveur du maintien de la perception puisque décision a été prise, non seulement de la maintenir mais de la renforcer et de la développer.

J'oubliais, excusez-moi d'être un peu long, donc Beaucaire et Saint-Gilles, deux antennes fiscales et Vauvert, service de gestion. Je crois la décision de Monsieur le directeur départemental est une décision équilibrée en matière de territoire puisqu'elle couvre l'ensemble du sud du département. Je crois qu'elle est équilibrée en matière de couverture des populations parce que Vauvert, Saint-Gilles et Beaucaire sont tout de même parmi les trois communes les plus importantes du département. Donc, je crois que c'est une bonne décision qu'a prise Monsieur le directeur des finances.

Vous avez des remarques ou des questions ? Pas de remarque.

### **3. Budget Principal 2019 – Décision modificative n°2**

**Eddy VALADIER** : Délibération suivante : Budget principal 2019, décision modificative numéro 2.

En section de fonctionnement, on vous propose deux dépenses supplémentaires, de virer la somme de 14 777 € en section d'investissements et d'inscrire 15 000 € sur la rubrique honoraires, puis, de constater quelques recettes supplémentaires, tout cela s'équilibrant à la modeste somme de 29 277 €.

En section d'investissements, je vous propose d'inscrire toutes les recettes nouvelles liées aux subventions de l'Etat, de la Région, de l'Agglomération ou de la Fédération française de football, de constater les produits des amendes de police pour un peu plus de 116 000 € et de constater le remboursement de travaux effectués par la Ville pour le compte de l'agglomération, pour un montant de 114 000 €. Ce qui fait un total de recettes supplémentaires d'un peu plus de 800 000 € que je vous propose d'inscrire en dépenses pour la somme 85 000 € sur la rubrique acquisition d'immeubles, 5 000 € pour l'acquisition de matériels immobiliers et puis d'inscrire un volume financier supplémentaire de 720 000 € pour effectuer des travaux nouveaux d'investissements dans notre ville.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

## **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **4. Attribution de subventions allouées aux associations locales diverses pour l'exercice 2019**

**Eddy VALADIER** : Délibération numéro 4, il s'agit d'attribuer des subventions aux associations locales suivantes :

- l'association Nautique saint-gilloise pour 1 000 € ;
- l'Union Nationale des combattants pour 1 000 € ;
- l'association Les Chats libres pour 4 000 €, c'est pour la campagne de stérilisation des chats errants ;

- 1 090 € comme nous l'avons fait l'an dernier à l'association des festivités pour la parade des jeunes saint-gilloises ;
- 300 € pour le concert de Noël de l'association Le Lien de Saint-Jacques ;
- 600 € pour l'Amicale des Chasseurs saint-gillois qui, depuis le dernier Conseil municipal, a complété son dossier.

Bien évidemment, je demande à celles et ceux qui occuperaient des fonctions de responsabilité sur l'une ou l'autre de ces associations, de ne pas prendre part aux votes, notamment les membres de l'association des festivités pour Saint-Gilles : Monsieur GUIDI, Monsieur VIGUÉ, Madame ARCHIMBAUD, Monsieur PASSEMARD qui m'a donné procuration mais pour qui je ne voterai pas. Sur les autres associations, pas de... voilà.

Y a-t-il des questions ? Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

#### **5. Signature de la convention de délégation de gestion des sinistres liés aux risques statutaires – Contrat 2020-2023**

**Eddy VALADIER :** Je cède la parole à Monsieur GARCIA pour la délibération suivante : la signature de la convention de délégation de gestion des sinistres liés aux risques statutaires pour la période 2020-2023.

**Jean-Pierre GARCIA :** Effectivement, nous avons déjà en ce moment avec le centre de gestion pour les sinistres liés aux risques statutaires. Donc, nous sommes sollicités pour la reconduire dans le futur.

**Eddy VALADIER :** Je crois que nous avons pris à peu près la même il y a quatre ans, si je ne me trompe. Y a-t-il des questions ?

Allez-y, Monsieur LEFEVRE.

**Christophe LEFEVRE :** Oui, j'avais juste une question. Il était indiqué, je crois, que le calcul cotisation était par rapport à la masse salariale mais je n'avais pas vu apparaître cette addition. Est-ce que vous pouvez m'éclairer là-dessus ?

**Eddy VALADIER :** Quelle addition ?

**Christophe LEFEVRE :** Le coût de la masse salariale parce que la cotisation est calculée par rapport au coût de la masse salariale.

**Eddy VALADIER :** Oui, la masse salariale, elle est constatée à la fin de chaque exercice puisqu'elle évolue, donc elle n'est pas notée.

**Christophe LEFEVRE :** D'accord.

**Eddy VALADIER :** Après, vous la connaissez, elle est votée à chaque budget.

**Christophe LEFEVRE :** Oui, j'entends bien mais je vous pose la question, vous m'avez répondu, très bien.

**Eddy VALADIER :** Pas d'autre question ?

**Christophe LEFEVRE :** Non.

**Eddy VALADIER :** Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **6. Souscription au contrat groupe d'assurance statutaire**

**Eddy VALADIER :** Toujours Monsieur GARCIA, délibération numéro 6 : souscription au contrat groupe d'assurance statutaire.

**Jean-Pierre GARCIA :** Donc, celle-ci est le pendant de la précédente puisque le centre de gestion nous propose d'accepter la proposition du courtier Gras Savoye, assureur AXA pour un contrat d'une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier, donc une première durée ferme de trois ans, reconductible pour un an.

**Eddy VALADIER :** Merci, Monsieur GARCIA. Y a-t-il des questions ?

**Christophe LEFEVRE :** Oui, j'avais une question sur ce contrat-groupe, à savoir qu'il évoquait l'invalidité mais on ne parle pas du taux à partir duquel commence l'indemnisation en cas d'invalidité sachant que les taux des assureurs, ce n'est pas le taux de la sécurité sociale. Donc, je voulais voir à partir de quel degré d'invalidité, il percevait une indemnisation.

**Eddy VALADIER :** Nos services regarderont. Peut-être vous avez la réponse ?

*Hors micro*

**Christophe LEFEVRE :** Il semblerait que pour ce type de contrat, c'est 66 % le taux d'invalidité et auquel cas, c'est extrêmement élevé.

**Eddy VALADIER :** C'est le même contrat que celui que vous avez conclu il y a trois ans.

**Christophe LEFEVRE :** Peut-être, peut-être, mais je vous dis, je regarde, je lis tout, je regarde tout et je n'ai pas trouvé ça. Or, s'engager sur une décision de contrat d'assurance d'invalidité où il n'apparaît pas le taux, c'est un peu aléatoire.

**Eddy VALADIER :** Ce sont des consultations, c'est un contrat de groupe, c'est fait avec le centre de gestion du Gard. Donc, ce sont les collectivités qui y adhèrent, c'est une adhésion de groupe, ce sont les meilleures offres qui sont proposées aux villes du Gard. Après...

**Christophe LEFEVRE :** Peut-être, peut-être, peut-être.

**Eddy VALADIER :** C'est même sûr.

**Christophe LEFEVRE :** Ce sont les meilleures offres peut-être. Bien, abstention.

**Eddy VALADIER :** Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc quatre. A la majorité, je vous remercie.

**POUR : 24**

**ABSTENTIONS : 4**

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **7. Signature de la convention relative à la mise en disponibilité des Sapeurs-Pompiers Volontaires entre la Commune de Saint-Gilles et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gard (SDIS 30)**

**Eddy VALADIER :** Délibération numéro 7, c'est toujours Monsieur GARCIA.

**Jean-Pierre GARCIA :** La Commune souhaite marquer son engagement auprès des services du SDIS 30 et sa volonté de soutenir les agents impliqués dans une dynamique citoyenne. Donc, il convient de conclure une convention entre la Commune de Saint-Gilles et le SDIS afin de fixer les principes retenus et ses avenants éventuels.

**Eddy VALADIER** : Merci, Monsieur GARCIA.

Y a-t-il des questions ? Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

## **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **8. Proposition d'indemnisation par la Commission d'Indemnisation Amiable (CIA)**

**Eddy VALADIER** : Délibération numéro 8, il s'agit de proposer une indemnisation conformément à la Commission d'indemnisation amiable que nous avons mise en place il y a quelques mois, à l'EURL DOKI, une indemnisation proposée à 5 000 €, la commission s'étant réunie le 2 septembre 2019.

Y a-t-il des questions ? Allez-y !

**Christophe LEFEVRE** : Ce ne sont pas à proprement parler des questions mais plutôt des remarques puisque d'entrée, nous allons voter pour l'indemnisation de ce pauvre commerçant. Néanmoins, je me faisais des remarques et je veux vous en faire part. A savoir que sur la page suivante : « expert-comptable », sur la dernière ligne, il est indiqué que les travaux se sont déroulés de juillet à septembre 2018 et jusqu'en 2019, il y a eu une absence de circulation, sous-entendu, ce qui a pénalisé le chiffre d'affaires de ce commerçant. Mais aujourd'hui, il y a toujours une absence de circulation puisqu'on a ces plots. Ils sont temporairement ouverts le matin mais il y a ces plots qui ne permettent plus le flux automobile devant sa boutique. Donc, sa doléance du moment, reconnue par son expert-comptable, elle est pérenne dans le temps maintenant.

**Eddy VALADIER** : Si c'est une remarque, il n'y a pas de question, je ne réponds pas s'il n'y a pas de question.

**Christophe LEFEVRE** : Non, je vous fais juste remarquer que la remarque de cet expert-comptable qui justifie l'indemnisation, en fait, montre une situation maintenant qui est durable et qui n'est plus ponctuelle, la durée des travaux. Là, c'était le premier point.

Le second point, il faut savoir qu'au-delà de la perte du chiffre d'affaires, il y a aussi une perte de valeur de fonds puisque ce commerçant, si demain, pour une raison X ou Y, il veut vendre son commerce, la baisse de chiffre d'affaires va générer une baisse de la valeur de son fonds puisque c'est calculé sur les trois dernières années. Donc ça, on n'en parle pas.

Le troisième point que je voulais vous faire remarquer, qui m'a un peu interpellé, c'est sur la troisième page du rapport de l'expert-comptable. Il est fait état de la faible rémunération du dirigeant au vu de la diminution du chiffre d'affaires et de la faible rémunération du dirigeant, mais la notion de rémunération de dirigeant, elle ne rentre pas en ligne de compte comme critère d'indemnisation. Donc, je ne vois pas pourquoi il en parle, c'est presque mal venu parce que quand la personne prend 6 000 € par mois ou qu'elle prend 1 000 € par mois, il n'y a pas de commentaire à faire ici sur le niveau de vie de ce commerçant.

**Eddy VALADIER** : Bien, si vous ne voulez pas qu'on l'aide, il faut le dire.

**Christophe LEFEVRE** : Non, vous n'avez pas compris ce que je veux dire. Vous n'avez pas compris, je n'ai pas dit cela.

**Eddy VALADIER** : L'expert-comptable apporte à la commission les arguments et tous les éclairages nécessaires à la décision de la commission. La commission décide d'attribuer le maximum, je ne vois pas ce que vous avez à reprocher au comptable qui a décrit la situation telle qu'il l'a retrouvée dans les livres.

Allez-y et puis, je répondrai.

**Christophe LEFEVRE :** Je vous dis juste qu'il y a des critères factuels qui sont la baisse de chiffre d'affaires, qui sont la baisse de bénéfiques etc. mais la notion de revenu ou le montant de revenu n'apparaît pas, donc ce n'est pas la peine de dire que cet homme a une faible rémunération. Cela n'a pas lieu d'être dans ce rapport. Cela n'influe pas l'octroi ou non de ces 5 000 €.

**Eddy VALADIER :** Sur vos trois remarques, sur la dernière, j'y ai répondu ; l'important c'est que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Gilles ait décidé d'accompagner nos commerçants et artisans pendant cette période de travaux qui a pu occasionner, notamment une perte de marge de bénéfice. Je crois que l'essentiel, il est là.

C'est que peu de communes lorsqu'elles effectuent des travaux dans leur centre-ville dégagent des ressources financières pour aider les commerçants qui perdent du chiffre d'affaires. Donc l'essentiel, il est là. Et l'essentiel pour moi, pour ce commerçant, il est qu'il ait pu bénéficier du plafond de cette aide. Pour moi, tout le reste c'est de la prose.

**Christophe LEFEVRE :** Eh bien, vous lui direz.

**Eddy VALADIER :** Non, c'est à vous que je le dis.

**Christophe LEFEVRE :** Ah d'accord mais, j'irai lui répéter.

**Eddy VALADIER :** C'est vous qui prosez sur l'expert, il n'aurait pas du dire ceci, il n'aurait pas du dire cela. L'essentiel, c'est qu'on ait un dispositif, que ce dispositif, il fonctionne et que ce dispositif, il accompagne nos artisans et commerçants.

D'ailleurs, à ce propos et sauf erreur de ma part, nous avons attribué cinq aides. Nous avons un dossier en instance. Je ne dis pas que nos commerçants n'ont pas souffert mais je me souviens des propos de certains ici, dans cette salle, on aurait pu croire que l'ensemble des commerçants et artisans de cette commune allaient disparaître et tout au contraire, ce que nous constatons aujourd'hui, c'est que des artisans et des commerçants s'installent en centre-ville. C'était bien évidemment aussi l'objectif de ces travaux, de créer une ville plus agréable et plus attrayante.

Vous me parlez de la valeur du fonds dans l'hypothèse où le commerce serait à vendre aujourd'hui, mais parlez-moi de la valeur du fonds lorsque les chiffres d'affaires comme on me l'a dit ou on commence à me le dire, augmentent parce que la fréquentation est plus importante, peut-être pas liée aux travaux exclusivement mais je crois que nos travaux participent à l'attrait de notre ville. Et moi, je fais le pari aujourd'hui que ces travaux que nous sommes en train de terminer participeront à l'essor économique de cette cité.

Vous me faisiez la remarque de la circulation. Vous prenez en compte, Monsieur LEFEVRE, une unique circulation qui est la circulation automobile. Mais lorsqu'on connaît la place de la République ou la place de l'Eglise, ce qu'ils ont eu à souffrir au moment des travaux, ce n'est pas tant l'absence de circulation automobile mais c'est que, y compris la circulation piétonne, était extrêmement difficile.

**Christophe LEFEVRE :** C'est marqué circulation du véhicule.

**Eddy VALADIER :** S'il vous plaît, déjà, vous avez déjà fait des remarques.

**Christophe LEFEVRE :** Oui mais c'est marqué circulation du véhicule, je lis.

**Eddy VALADIER :** Non mais, écoutez. Moi, je ne tiens pas le stylo du comptable ni de l'expert parce que je ne participe pas à la commission.

**Christophe LEFEVRE :** D'accord, d'accord.

**Eddy VALADIER :** Ce n'est pas moi qui écris le rapport de l'expert-comptable. Donc vous faites des remarques. J'espère que c'est votre propre analyse, que ce n'est pas l'analyse du comptable. J'espère que de vous-même lorsque vous lisez le document, vous arrivez à en tirer une propre analyse.

**Christophe LEFEVRE :** Donc, le comptable dit n'importe quoi, c'est ça ?

**Eddy VALADIER :** La circulation automobile comme piétonne était extrêmement difficile à ce moment des travaux. Aujourd'hui, la circulation piétonne est complètement rétablie. Je crois même que le fait, à des moments de la journée ou à des moments de l'année, de rendre cet espace complètement piéton, cela permet une appropriation plus grande de ces espaces. Donc, pour moi, il n'y a pas de situation comparable entre la situation d'aujourd'hui et celle des travaux.

Vous avez fait des remarques, je fais les miennes. On n'est forcément pas d'accord sur la même analyse mais ce n'est pas grave.

Monsieur PERRET, vous vouliez rajouter quelque chose ?

**Xavier PERRET :** Oui, simplement techniquement. Il y a des critères pour dire : on n'indemnise ou on n'indemnise pas et ça, ce sont les critères, ce sont les chiffres. Mais ce n'est pas parce qu'on a de la perte du chiffre d'affaires qu'automatiquement, on va être en haut du plafond.

Pour évaluer, pour que la commission évalue combien va être donné au commerce, il faut que le comptable donne tous les éléments d'analyse qu'il a parce qu'aussi bien, on aurait pu dire 2 000, on aurait pu dire 3 000, on aurait pu dire 4 000, 5 000, voilà. Et ce n'est pas simplement sur les bases des chiffres qu'on peut le faire. C'est tout ce que j'avais à dire.

**Eddy VALADIER :** Merci, Monsieur PERRET.

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

## **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **9. Approbation du principe de concession de service public pour l'exploitation et la gestion d'une fourrière automobile sur le territoire de la Commune de Saint-Gilles**

**Eddy VALADIER :** Délibération suivante, Monsieur GARCIA.

**Jean-Pierre GARCIA :** Oui, nous avons en ce moment une concession de DSP pour la fourrière automobile qui va se terminer, je crois, au mois de juin 2020. Donc, il convient de déléguer ce service public à un opérateur, on relance le DSP. La commission consultative des services publics locaux, consultée à cet effet, a émis un avis favorable.

**Eddy VALADIER :** Merci, Monsieur GARCIA. Y a-t-il des questions ?

Allez-y, Monsieur LEFEVRE.

**Christophe LEFEVRE :** Oui, en commission consultative dont je faisais partie, effectivement, un avis favorable unanime donc le mien, avait été donné sous réserve que je m'interrogeais sur l'absolue nécessité de passer d'une période de trois à cinq ans, c'est-à-dire un an renouvelable deux fois, à une durée de cinq ans. J'étais d'accord sur l'idée d'externaliser ce service mais en aucun cas, je trouvais judicieux d'aller sur une durée de cinq ans. Or, je vois que dans cette délibération, dans cette décision, on n'avait pas tenu compte de cette remarque.

Donc, je m'interroge toujours, je ne vois pas l'intérêt de verrouiller sur une période de cinq ans un partenariat avec un opérateur externe.

**Eddy VALADIER :** Oui, tout simplement, nous avons besoin compte tenu de la taille, de la dimension et de la problématique de fourrière sur notre collectivité ; d'être attractif comme dans tout appel d'offres. Nous serions sur Paris, Nîmes... on a un relatif, faible nombre de fourrières, donc il faut une certaine attractivité pour qu'on dynamise la concurrence, pour qu'on obtienne le meilleur prix. Donc, c'est pour cela que le dispositif de fourrière qui était auparavant sur trois ans, nous avons souhaité le passer à cinq ans mais libre à vous de ne pas être convaincu et de vous opposer à cette délibération, il n'y a pas de souci là-dessus.

**Christophe LEFEVRE :** Très bien.

**Eddy VALADIER :** Qui est contre ? Quatre. Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

**POUR : 24                      CONTRE : 4**

**ADOPTÉE A LA MAJORITÉ**

**10. Marché public de travaux – Réhabilitation et extension de la Halle Georges Chouleur – Résiliation du lot 4 (étanchéité)**

**Eddy VALADIER :** Toujours Monsieur GARCIA, délibération suivante : extension de la Halle Chouleur – Résiliation du lot 4.

**Jean-Pierre GARCIA :** Effectivement, depuis la réception des travaux, des défauts d'étanchéité sont apparus. Malgré plusieurs relances, la société n'est pas intervenue. En fait, la société ACTIVE ETANCHEITE a été passée en liquidation judiciaire. Nous devons donc nous prononcer pour la résiliation de ce marché afin de faire reprendre les malfaçons précitées par une tierce entreprise.

**Eddy VALADIER :** Merci, Monsieur GARCIA.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**11. Marché de travaux – Travaux de réhabilitation du site Abbatial – Lot 7 (électricité) – Avenant N°5**

**Eddy VALADIER :** Délibération numéro 11, Monsieur GARCIA.

**Jean-Pierre GARCIA :** Sur le lot électricité, un certain nombre d'aménagements se sont avérés nécessaires. Ce qui a conduit de faire une prestation supplémentaire de 5 729 € hors taxes.

**Eddy VALADIER :** Merci, Monsieur GARCIA.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**12. Marché de travaux – Réhabilitation et extension de l'école maternelle « Les Calades » - Lots 1, 5, 7, 8A, 8B et 9 – Passation d'avenants**

**Eddy VALADIER :** Délibération numéro 12, c'est toujours Monsieur GARCIA.

**Jean-Pierre GARCIA :** Sur les travaux de l'école Les Calades, un certain nombre d'aménagements se sont avérés nécessaires pour un certain nombre de lots :

- pour le lot 1, c'est une prestation qui s'élève à 2 175 € ;
- pour le lot 5 concernant des faux-plafonds qui ont du être modifiés et l'ajout d'une cloison coupe-feu, montant de 516,35 € ;
- sur le lot menuiserie intérieure, des prestations qui s'élèvent à 1 100 € ;
- concernant le lot 8A, c'est une moins-value de 2 105 € concernant une chape qui a été modifiée, qui a été remplacée par un ragréage fibré ;
- pour le lot 8B, dans le sanitaire du rez-de-chaussée, au regard de l'épaisseur, une plus-value de 336 € hors taxes et enfin
- pour le lot numéro 9, peinture, un montant supplémentaire de 597 €.

**Eddy VALADIER** : Monsieur GARCIA, je vous remercie.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

#### **13. Marché de travaux – Réhabilitation et extension de l'école maternelle « Les Calades » - Lots 2, 4 et 10B – Passation d'avenants**

**Eddy VALADIER** : Délibération suivante numéro 13, c'est toujours Monsieur GARCIA.

**Jean-Pierre GARCIA** : Trois avenants supplémentaires pour ces lots : pour le lot numéro 2, un avenant un moins-value de 700 € ; pour le lot numéro 4, le remplacement de l'enduit de parement, des acrotères, de toiture par un complexe composé d'un isolant et d'une membrane étanche, pour un montant de 2 731 € ; pour le lot 10B, enduit, façade, peinture donc des couvertines qui ont été demandées pour couvrir les acrotères des toitures-terrasses pour un montant de 2 222 €.

**Eddy VALADIER** : Merci, Monsieur GARCIA.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

#### **14. Signature de la convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) entre la Commune de Saint-Gilles et la Société Publique Locale (SPL) d'Aménagement et de Gestion pour l'avenir du Territoire (AGATE) pour la rédaction d'un mémoire concernant le niveau de dépollution attendu du site de la DEULEP de Saint-Gilles**

**Eddy VALADIER** : Délibération numéro 14.

La Ville de Saint-Gilles dispose de formidables atouts infrastructurels et naturels dont la valorisation renforce son cadre de vie et son attractivité. A cet égard, le port de Saint-Gilles constitue une infrastructure d'envergure sur laquelle on s'appuyait pour poursuivre le développement et le renouveau de notre ville, tant pour nos administrés que pour nos touristes ou nos visiteurs.

Dans cette perspective, une réflexion sur le devenir du port, son dimensionnement, ses équipements, seule infrastructure de ce type sur le territoire de la communauté d'agglomérations de Nîmes Métropole a été initiée par les partenaires habituels, Agglomération, Etat et collectivités pour à terme, disposer d'un projet ambitieux, attractif et viable économiquement.

Fin 2018, la société DEULEP exploitant d'une distillerie implantée sur la rive droite du port de Saint-Gilles depuis près d'un siècle, a fait part à la collectivité et au service de l'Etat concerné, de sa cessation d'activités et du planning de démantèlement des constructions complet du site en vue de le céder.

Dans le cadre du devenir du port, la rive droite représente l'intérêt d'intégrer un périmètre de réflexion, notamment dans l'hypothèse de développer sur ce site, un espace de type parc public arboré aux usages et aux fonctions diversifiés.

La société DEULEP a indiqué à la Ville son projet de procéder à une dépollution compatible avec un usage similaire du site, c'est-à-dire un usage industriel conformément à la réglementation en vigueur. La Commune a alors fait part de son rejet de la proposition de l'exploitant DEULEP en matière de dépollution des sols, cette dernière n'étant pas suffisamment poussée pour être compatible avec la réalisation du projet de parc urbain public.

Conformément à la réglementation, il est demandé à la Ville de formaliser un mémoire venant justifier de son refus et ceci, dans un délai de quatre mois à compter de 18 juillet 2019, soit pour le 18 novembre 2019 au plus tard.

Compte tenu des enjeux de ce site, de l'échéance et de la technicité, il est proposé de confier la rédaction de ce mémoire à la SPL AGATE tel qu'il est décrit dans la convention qui a été annexée.

Y a-t-il des questions ?

Allez-y, Monsieur LEFEVRE, je vous cède la parole.

**Christophe LEFEVRE :** Merci. Effectivement, on comprend bien la démarche qui consiste à avoir un rapport étayé à opposer à l'entreprise DEULEP, néanmoins, j'ai été interpellé par l'article 3 de la page 3, à savoir que le coût de cette prestation à solder à la société SPL AGATE est de 8 175 € hors taxes pour ce rapport mais on voit un petit peu loin, en-dessous, que le sous-traitant qui va être chargé de cette étude, la société INGEROP, lui, ne va percevoir que 2 000 €.

Alors, je ne dis pas que la SPL AGATE ne va rien faire ; néanmoins, je m'interroge de ce sous-traitant qui va avoir la charge de cette étude qui va percevoir 2 000 € alors que la SPL AGATE va recevoir la différence qui fait un montant important d'autant plus que je suis allé voir le métier de base de la société INGEROP et c'est complètement son métier de base.

La question est la suivante : est-ce INGEROP qui va faire tout le boulot pour 2 000 € et la SPL AGATE va prendre la différence, prenant trois fois plus et qu'est-ce qui a empêché la Mairie de négocier directement auprès d'INGEROP pour avoir un tarif plus intéressant ?

**Eddy VALADIER :** Aujourd'hui, je ne vois pas ce que vous voulez sous-entendre dans ces propos, la société INGEROP va s'occuper dans le mémoire qu'on leur a demandé de produire de l'argumentation sur les aspects sol pollué et la SPL AGATE, elle va contribuer à la rédaction du mémoire sur tous les autres aspects, c'est-à-dire les aspects réglementaires, les aspects PLU et les aspects projets urbains que souhaitent porter la Ville et l'Agglomération, voilà. Donc on a deux spécialistes, on a deux opérateurs ; chacun va contribuer en fonction de sa compétence et de ce qui lui est demandé de faire sur une partie du mémoire et cela conduit à cette répartition.

Comme dans des chantiers, vous avez un électricien, un plombier, un plaquiste et vous ne regardez pas si le plaquiste, il gagne X et le plombier, il gagne Y. Chacun contribue au mémoire en fonction de ce qui lui est demandé et de ses compétences.

**Christophe LEFEVRE :** J'entends bien mais je veux dire par là, il n'y a pas d'alternative à cette offre, c'est la SPL AGATE qui fournit, point.

**Eddy VALADIER :** Bien-sûr.

**Christophe LEFEVRE :** D'accord, très bien.

**Eddy VALADIER :** C'est tout ce que vous inspire la fermeture de la DEULEP, son devenir et l'avenir de Saint-Gilles.

**Christophe LEFEVRE** : Je sentais que vous aviez envie de parler. Allez-y !

**Eddy VALADIER** : C'est tout que cela vous inspire ?

**Christophe LEFEVRE** : Oui, c'est tout.

**Eddy VALADIER** : C'est tout ce que cela vous inspire. Le sud de notre commune, 8,5 hectares, le port, et ce que cela vous inspire, c'est 2 000 €.

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 24                      ABSTENTIONS : 4**

**ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**15. Dénomination de la voie desservant le lotissement « Le Clos des Cerisiers »**

**Eddy VALADIER** : Bien, délibération numéro 15, Monsieur Christophe SEVILLA.

**Christophe SEVILLA** : Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de dénommer la voie circulaire du lotissement « Le Clos des Cerisiers » tout simplement « Rue des Cerisiers » et cela, pour la bonne distribution des futurs courriers, voilà.

**Eddy VALADIER** : Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

**ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**16. Constitution de servitude réelle et perpétuelle entre Madame et Monsieur Bernard CANAL et la Commune de Saint-Gilles**

**Eddy VALADIER** : Bien, délibération numéro 16, je cède la parole à Madame BREUIL.

**Géraldine BREUIL** : Merci. Il s'agit de la constitution d'une servitude, donc avec un fonds servant, un fonds dominant.

Considérant que la commune, propriétaire du fonds dominant souhaite fixer sur les murs mitoyens donnant sur le fonds servant, des panneaux signalétiques d'information et d'une façon générale, d'assurer l'harmonie du lieu qui est en fait sur l'ancien chœur de l'abbatiale, le propriétaire du fonds servant concède à la Commune une servitude réelle et perpétuelle permettant à la Commune de faire de façon générale tout ce qui sera nécessaire pour assurer l'harmonie générale des lieux.

Il s'agit de la même délibération qui a été prise pour les autres parcelles attenantes et donnant sur l'ancien chœur.

Bien évidemment, la Commune prendra à sa charge exclusive la totalité de frais de réalisation, de quelques travaux qu'ils soient. La servitude est constituée à titre gratuit par contre, sans contrepartie financière pour le propriétaire du fonds servant et la contribution de sécurité immobilière de la présente constitution de servitude est évaluée à 150 €.

Il vous est demandé d'approuver cette constitution de servitude.

**Eddy VALADIER** : Merci, Madame BREUIL.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Quatre. Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

#### **17. Constitution de servitude réelle et perpétuelle entre la Société TERRE DU SUD et la Commune de Saint-Gilles**

**Eddy VALADIER :** Délibération numéro 17 et je vous propose en l'absence de Monsieur Serge GILLI de vous la présenter.

Il s'agit de constituer une servitude réelle et perpétuelle entre la société Terre du Sud et la Commune de Saint-Gilles. Il s'agit d'un droit de passage et d'aqueduc pour le lotissement qui s'effectue derrière la Croix d'Arquier. Chacun voit où c'est.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

#### **18. Contribution financière pour une extension du Réseau Public de Distribution d'électricité par ENEDIS pour le raccordement du lotissement « Domaine de la Croix d'Arquier » à la charge de la Commune de Saint-Gilles**

**Eddy VALADIER :** Délibération numéro 18, normalement également présentée par Monsieur Serge GILLI mais je vous propose de vous la présenter.

Il s'agit de la contribution financière de la Ville à l'extension du réseau public de distribution par ENEDIS pour le raccordement du lotissement « Domaine de la Croix d'Arquier » pour un montant de 12 428,50 €.

Y a-t-il des questions ? Allez-y.

**Christophe LEFEVRE :** Voilà, juste la question que je me posais, c'est pourquoi ? Alors, je ne suis pas du tout spécialiste, donc c'est peut-être une question idiote, vous m'en pardonnerez à l'avance.

**Eddy VALADIER :** Jamais, vous ne posez jamais de question idiote, Monsieur LEFEVRE.

**Christophe LEFEVRE :** Vous me rassurez. Je voulais savoir pourquoi cette dépense n'incombe pas à l'aménageur puisque c'est un agrandissement qui le concerne ? C'est la prolongation de la ligne pour alimenter l'agrandissement de la Croix d'Arquier, c'est ça ?

**Eddy VALADIER :** Oui.

**Christophe LEFEVRE :** Donc, pourquoi ça ne lui incombe pas au titre des VRD comme le reste ?

**Eddy VALADIER :** Parce que c'est la réglementation, c'est la loi. Lorsque c'est de la moyenne tension, c'est la Ville, lorsque c'est de la basse tension et que c'est inférieur à 100 mètres linéaires, c'est à la charge des titulaires des permis de construire ou des permis de lotir. Donc c'est une question réglementaire.

**Christophe LEFEVRE :** Très bien, je vous remercie.

**Eddy VALADIER :** Vous voyez, vous n'avez pas de question idiote, mais vous n'avez pas des réponses idiotes non plus.

Je vous remercie. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

## ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### 19. Réhabilitation et extension de l'école maternelle Les Calades – Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) de l'année 2018

**Eddy VALADIER** : Délibération numéro 19, je cède la parole à Madame NOVELLI.

**Dominique NOVELLI** : Merci. Donc, comme vous avez pu en prendre connaissance, il s'agit d'acter le CRAC concernant l'année 2018 pour l'extension et la réhabilitation de l'école Les Calades pour le mandataire de chargé de mission SPL AGATE.

Vous avez du prendre connaissance du compte rendu, est-ce que vous avez des questions ?

*Hors micro*

**Christophe LEFEVRE** : Merci. Cela m'aura probablement échappé mais j'avais juste une question, je n'ai vu, ça m'avait interpellé puisque je crois que ce sont des tout-petits. Je n'avais pas vu de lot concernant la climatisation. Je voulais savoir si c'était intégré ou pas parce que j'ai dû peut-être le survoler.

**Dominique NOVELLI** : Oui, c'est le lot électricité ou plomberie-chauffage.

**Christophe LEFEVRE** : Ah oui, c'est induit, cela n'apparaît pas en lot à part entière.

**Dominique NOVELLI** : Non, c'est plomberie-chauffage puisque c'est réversible.

**Christophe LEFEVRE** : D'accord. C'était juste ma question. Merci.

**Eddy VALADIER** : Merci. S'il n'y a pas d'autres questions, qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

## ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### 20. Réhabilitation de l'école les Calades – Modification du plan de financement prévisionnel

**Eddy VALADIER** : Délibération numéro 20 et je recède la parole à Madame NOVELLI.

**Dominique NOVELLI** : Merci. Nous avons obtenu 149 000 € de subventions du Département et maintenant, nous sollicitons la Communauté d'agglomérations pour la moitié du reste à charge à la Commune, c'est-à-dire pour la somme de 643 982,40 €.

**Eddy VALADIER** : Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

## ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### 21. Rénovation des façades par les propriétaires en centre ancien – Attribution de subventions

**Eddy VALADIER** : Délibération numéro 21, c'est Madame BREUIL qui nous présentera cette délibération.

**Géraldine BREUIL** : Délibération habituelle. Entre le 9 juillet 2019 et le 24 septembre 2019, 12 projets ont été réputés éligibles par la commission technique en charge de l'analyse des dossiers. Il s'agit de dossiers en centre ancien pour un montant total de travaux de façade de 122 500,85 €.

Il est demandé d'attribuer, sur ce montant de travaux global, 23 564,71 € auprès de nos propriétaires en centre ancien qui ont joué le jeu de la rénovation du centre-ville. Je vous demande de valider cette attribution.

**Eddy VALADIER** : Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

#### **ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### **22. Rénovation des devantures commerciales par les artisans commerçants en centre ancien – Attribution de subventions**

**Eddy VALADIER** : Délibération suivante, toujours Madame BREUIL.

**Géraldine BREUIL** : Donc là, un dossier a été réputé éligible pour le dispositif d'amélioration des devantures commerciales par le comité technique. Il s'agit d'un commerce au 1, boulevard Chanzy pour un montant de subvention de 2 971 € et un montant de travaux effectués de 5 942 €.

**Eddy VALADIER** : Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

#### **ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### **23. Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement de la RD6572 du PR 26+370 au PR 26+880 préalablement à son transfert dans le domaine public communal de Saint-Gilles – Avenant N°1**

**Eddy VALADIER** : Délibération numéro 23 : convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement de la RD6572 préalablement à son transfert dans le domaine public, c'est tout simplement un avenant à la convention sur laquelle on a déjà délibéré qui prévoit que le Département puisse nous verser un acompte de 90 % sur les travaux réalisés.

Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

#### **ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### **24. Création de 4 logements – Modification du plan de financement prévisionnel**

**Eddy VALADIER** : Délibération numéro 24, allez-y, Madame BREUIL.

**Géraldine BREUIL** : Merci. Il s'agit d'une petite modification sur la délibération que nous avons passée précédemment, à savoir au Conseil du 19 février 2019. Une petite erreur s'était glissée dans la délibération. Cette opération présente finalement 212,32 m<sup>2</sup> au lieu de 210 m<sup>2</sup> qui étaient stipulés dans la délibération. Il est donc demandé toujours la même chose, une participation de la Région Occitanie, de la Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole pour un montant de 20 000 € et de 24 739 € pour le financement de cette opération.

**Eddy VALADIER** : Des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

#### **ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**25. Signature de la convention de vacation médicale pour la crèche collective et la crèche familiale « les Canailous »**

**Eddy VALADIER :** Délibération numéro 25, c'est Madame NOVELLI.

**Dominique NOVELLI :** Oui, il s'agit de voter la convention de vacation médicale pour la crèche collective et la crèche familiale au profit du Docteur CHAZE qui est médecin généraliste retraité et volontaire. D'après, la convention, il sera rémunéré au forfait pour un montant de 269 € bruts par mois.

Est-ce que vous avez des questions ?

**Eddy VALADIER :** Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**26. Acquisition d'une parcelle rue de la Saou appartenant à Madame Clémence SOLER et à Monsieur Geoffrey SÉVILLA**

**Eddy VALADIER :** Délibération numéro 26, il s'agit d'une parcelle qui se situe le long de la voie de circulation de la rue de la Saou. C'est en fait le trottoir. Afin d'assurer la continuité dudit trottoir existant de part et d'autre de la parcelle, la Ville a décidé d'acquérir une partie de ladite parcelle.

Selon le projet de division parcellaire dressé par le cabinet de géomètres SIRAGUSA, la parcelle à acquérir représente une surface de 84 m<sup>2</sup>. Madame Clémence SOLER et Monsieur Geoffrey SÉVILLA ont proposé de céder ce terrain à la Ville moyennant le prix d'acquisition qu'ils avaient eux-mêmes payé, soit 134,05 € le mètre carré. En conséquence, cette acquisition se ferait au prix de 11 260,20 € le mètre carré, sachant que Monsieur SÉVILLA et Madame BERJON ne prendront pas part aux votes.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**27. Modification du règlement d'attribution de l'aide communale pour le ravalement des façades en centre ancien de la Ville de Saint-Gilles**

**Eddy VALADIER :** Délibération numéro 27, c'est Madame BREUIL.

**Géraldine BREUIL :** Merci. En 2016, nous avons modifié le règlement d'attribution de l'aide communale pour le ravalement des façades. Compte tenu de la dynamique de rénovation initiée auprès des particuliers, des évolutions sont à apporter au règlement existant afin d'amplifier les démarches d'embellissement des façades.

Ont été complétées des précisions relatives au groupe de climatisation, excusez-moi, c'était en 2016 que ces modifications ont été portées. Aujourd'hui, la Ville de Saint-Gilles souhaite renforcer son action en étendant l'aide communale pour le ravalement des façades à l'ensemble du périmètre du site patrimonial remarquable appelé couramment secteur sauvegardé, en y ajoutant comme axe dit prioritaire, c'est-à-dire où les subventions sont doublées, les rues Emile Jamais, Léon-Quet et la rue de la Dougue ainsi que la place Émile-Zola finalisée bordant les Halles, afin de lancer une réelle synergie sur ce secteur qui le nécessite et qui a toute notre attention.

**Eddy VALADIER :** Merci, Madame BREUIL.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**28. Modification du règlement d'attribution de l'aide communale pour la valorisation des devantures commerciales en centre ancien de la Ville de Saint-Gilles**

**Eddy VALADIER** : Délibération numéro 28, c'est Madame BREUIL, toujours.

**Géraldine BREUIL** : Donc, en 2015 pareil, nous avons pris une délibération relative à la création d'un dispositif d'aide communale à la revalorisation des devantures commerciales en centre ancien de la Ville de Saint-Gilles.

En 2016, nous avons étendu le périmètre du dispositif et aujourd'hui, l'objectif de la démarche de modification de ce règlement vise en une mise en cohérence esthétique et de redynamisation économique avec les travaux réalisés sur l'espace public engagés par la Commune. Le Conseil municipal est ainsi saisi pour approuver la modification du règlement d'attribution des aides communales pour la rénovation des devantures commerciales étendant le dispositif à la mise en place de systèmes d'ombrage sur les terrasses commerciales afin, bien évidemment, d'accroître le dynamisme économique de notre ville et améliorer esthétique en corrélation avec les travaux effectués.

**Eddy VALADIER** : Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**29. Demande d'une subvention complémentaire au titre de la Dotation Politique de la Ville**

**Eddy VALADIER** : Délibération numéro 29. Il s'agit d'une demande de subvention complémentaire au titre de la Dotation Politique de la Ville, considérant qu'il convient de remplacer l'aire de jeu situé place des Sophoras et de réhabiliter le city stade à l'avenue de Camargue pour la somme 50 000 € sachant que l'Etat s'est engagé à nous financer à hauteur de 80 %.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**30. Signature d'une convention de partenariat entre l'Amicale des Chasseurs Saint-Gillois et la Commune de Saint-Gilles – Régulation des pigeons de ville**

**Eddy VALADIER** : Délibération numéro 30, Monsieur GARCIA.

**Jean-Pierre GARCIA** : Oui, nous sommes sollicités pour renouveler la convention avec l'Amicale des Chasseurs pour réguler de façon proportionnée et à terme, d'éloigner du centre-ville et du centre historique par voie de piégeage et d'élimination la multiplication des pigeons pour limiter de façon significative les préjudices occasionnés par les pigeons en termes de salubrité publique.

Nous leur accorderons, si vous le voulez bien, une subvention de 6 000 € pour tous les frais occasionnés.

**Eddy VALADIER** : Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## Questions orales

**Eddy VALADIER :** Sauf erreur de ma part, nous avons épuisé les délibérations de ce Conseil municipal. Il reste à aborder les trois questions écrites que vous avez déposées.

La question écrite numéro 1, c'est Madame BONARDI. Allez-y, Madame BONARDI.

**Patricia BONARDI :** Notre Commune a vu débarquer subitement un nombre important de nouveaux habitants, notamment à côté de l'Office du tourisme, population qualifiée de Roms qui génère des nuisances diverses devenues totalement insupportables pour bon nombre de riverains, sans compter sur l'image renvoyée par la ville aux rares touristes qui arpentent ce secteur.

Nous vous demandons de bien vouloir nous expliquer d'où viennent ces familles et comment elles se sont retrouvées installées si facilement à Saint-Gilles du jour au lendemain.

Vous avez par ailleurs procédé à l'expulsion d'une famille hors-la-loi qui résidait dans le centre ancien. Pouvez-vous nous préciser où vous avez relogé ces gens ?

**Eddy VALADIER :** Merci, Madame la conseillère municipale. Je partage avec vous le constat que quelques familles des pays de l'Est perturbent la tranquillité publique aux abords de l'Office du tourisme et vous me donnez ici, l'occasion de vous préciser notre action dans le contexte des lois qui régissent notre République.

Tout d'abord, vous me permettrez de rappeler l'article 2 de la Convention européenne des droits de l'homme qui énonce que : « quiconque se trouve régulièrement sur le territoire d'un Etat, a le droit d'y circuler librement et d'y choisir librement sa résidence ». Même si nous pouvons être critiques, et je le suis, aucun maire de France ne peut s'y opposer.

Secondement, vous me permettrez de souligner que les personnes que vous citez sont logées dans une habitation privée et aucun maire de France ne peut s'opposer à la conclusion d'un bail de logement entre deux personnes privées si le logement répond aux caractéristiques de décence.

Troisièmement, vous me permettrez de vous rappeler que les politiques migratoires dépendent des Etats et non pas des 36 000 communes de France. Il suffit de se rendre dans les communes voisines de Beaucaire, de Vauvert ou d'ailleurs pour aussi s'en rendre compte.

Ceci étant dit, je ne me résous pas à cet état de fait et mets en œuvre les faibles pouvoirs dont dispose un maire, notamment pour lutter contre l'indignité de certains propriétaires à loger ces familles. Oui, je l'affirme, il en va de la responsabilité des propriétaires de mettre en location des logements répondant à tous les caractères de décence et de s'assurer des bonnes mœurs de leurs locataires. C'est dans ce cadre qu'avec notre service habitat et notre adjointe, Madame Géraldine BREUIL, nous effectuons de nombreux contrôles des logements mis en location et que nous effectuons des signalements à la Caisse d'allocation logement, à l'Agence régionale de santé et à Monsieur le préfet du Gard.

Cependant, il revient à l'Etat de prononcer l'insalubrité des logements et aux Juges l'expulsion des locataires indésirables. Malheureusement, et chacun de bonne foi le sait, les procédures sont trop longues, variant entre un et deux ans. Notre politique envers les propriétaires a cependant déjà apporté ses fruits puisque, comme vous le soulignez, la tranquillité est revenue dans deux quartiers où deux expulsions ont été ordonnées par le Juge. Il y en aura d'autres, soyez-en sûr, car nous ne faiblirons pas.

Vous avez évoqué le relogement de ces familles expulsées. Etonnante question lorsque l'on sait qu'il n'y a pas de relogement demandé par le Juge dans ces situations. Etonnante question aussi lorsque l'on sait que la Ville de Saint-Gilles ne dispose d'aucun logement. Soyez donc rassurez, ni de près ni de loin, une quelconque aide au relogement de ces familles n'a été apportée par la Ville.

Je vous remercie.

Question numéro 2, Monsieur LEFEVRE.

**Christophe LEFEVRE :** Merci. Monsieur le Maire, la population s'étonne et s'inquiète légitimement de la fonte qui semble inexorable des effectifs de police municipale qui doit être de 17 personnes en service pour la Commune. A ce jour, il apparaît qu'ils ne sont plus que 12 personnes, y compris le retour du responsable de la police municipale qui était absent plusieurs semaines.

Par ailleurs, deux mutations sont prévues d'ici la fin de l'année et trois départs en retraite sont programmés pour début 2020, soit un effectif final de sept personnes pour 14 000 habitants. Comment expliquez-vous cette hémorragie de mutation ? Et que prévoyez-vous outre le recours à des agents de sécurité privés pour assurer le besoin croissant de protection des Saint-gillois et des touristes face à l'explosion de la délinquance et des actes d'incivilité ?

**Eddy VALADIER :** Monsieur le conseiller municipal, je vous engage avant de poser vos questions à vérifier vos sources, à ne pas céder aux rumeurs ou au cancan. L'engagement municipal est un engagement qui doit être sérieux et fort.

Vous me permettrez donc d'y répondre avec vérité et précision.

Premièrement, et à l'heure où je vous parle, nos effectifs de police municipale sont très exactement de 16 agents auxquels il faut ajouter le poste de policier municipal affecté à l'Hôtel de ville, soit exactement 17 agents et non 12 comme vous l'affirmez.

Deuxièmement, si une mutation est bien programmée d'ici la fin de cette année, elles sont compensées par des recrutements nouveaux.

Troisièmement, il n'est pas prévu, comme vous l'affirmez, de départs en retraite début 2020, je ne sais pas d'où vous tenez ce genre d'information. Un départ en retraite est programmé pour le mois de juillet 2020. Il s'agit du chef du poste de police dont le recrutement de son successeur est déjà en cours pour permettre une anticipation. Deux agents seront peut-être en retraite, ils n'ont pas encore déposé de dossier, après le mois d'octobre 2020. Nous avons là aussi, la volonté d'anticiper le recrutement de nouveaux agents en anticipation de leur départ dans près de 12 mois. J'espère d'ailleurs, d'ici la fin ou le début de l'année prochaine. Vous le voyez, donc vous n'aviez que des informations fausses, imprécises ou erronées. Vous voilà donc rassuré.

Bien, je vous remercie.

**Christophe LEFEVRE :** Bien. Monsieur le Maire, vous avez élaboré une commission pour dédommager les commerçants très durement touchés financièrement par les travaux dont vous avez assurés la réalisation et le suivi dans la durée. Ce dédommagement est plafonné à 5 000 € maximum quel qu'en soient les pertes et elle est assortie d'une clause d'abandon de toute poursuite ultérieure pour ce même motif.

Nous vous demandons de nous expliquer comment les contrats passés avec les différents intervenants à la réalisation de ces travaux étaient légalement assortis de pénalité de retard et qui en sont le ou les bénéficiaires et pour quel montant ?

**Eddy VALADIER :** Monsieur le conseiller municipal, effectivement la Ville de Saint-Gilles porte une attention toute particulière à son économie locale à l'emploi et en particulier à ses commerçants et artisans. Aujourd'hui, les résultats de notre politique sont significatifs et la tendance économique est positive avec l'ouverture de nouveaux commerces en centre-ville et le développement de la ZAC Mitra.

Nous inaugurerons d'ailleurs deux nouveaux établissements, l'un vendredi 27 et l'autre, samedi 28 septembre. Vous souhaitez connaître les modalités d'application des pénalités de retard dans les marchés de travaux. Avant de vous répondre, vous me permettriez d'être étonné que vous ne vous soyez pas posé une telle question depuis cinq ans et demi que nous passons mois après mois, année après année des délibérations en Conseil municipal, mais les élections approchent, je le sais c'est du classique.

Je vous encourage aussi à profiter des formations auxquelles vous avez droit et que la Ville de Saint-Gilles et son Conseil municipal vous paieront avec plaisir. Difficile de croire qu'un candidat déclaré ce matin aux élections municipales n'ait pas pris le soin de connaître même superficiellement le Code des marchés publics.

En substance et si vous aviez pris soin de vous renseigner un tant soit peu, vous auriez su les trois choses suivantes :

- Un, que le bénéficiaire ne peut être que le cocontractant du marché, c'est-à-dire la Ville ;
- Deux, que les pénalités sont fixées par le CCAP à 1/3 000<sup>ème</sup> de la valeur hors taxes des prestations considérées et
- Trois, que les pénalités imputables au titulaire du marché s'établissent en déduction du montant à régler par le maître d'ouvrage après finalisation du DGD.

Je vous remercie pour votre attention.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie pour ce Conseil municipal. Je vous souhaite une bonne fin de soirée.

*La séance est levée.*